

## EXTRAIT DELIBERATION 18/25 ADRESSAGE NOUVELLES VOIES

L'an deux mil Vingt-cinq, le 3 juin à 19h00, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, en réunion ordinaire, sous la présidence d'Anthony GUEROUT, Maire

### Présents :

Mesdames LEBOULANGER Maryvonne, HERVALET Sylvie, DEMARE Irina, VIVIER Florence, BARBIER Anne Lise, LEFRANC fanny, BEUX Brigitte  
Messieurs ROSE Mathieu, GUEROULT André, DUCHELLIEZ Franck, SARAZIN Hervé, VARIN Jean-Marc, RAUX Philippe, LUCAS Bruno

### Absents excusés :

Madame DOUBREMELLE Ludivine, procuration à Madame LEBOULANGER Maryvonne  
Madame HOULBREQUE Marie Odile  
Monsieur VASSE Jean-Michel  
Monsieur HEBERT Hervé

### ORDRE DU JOUR

- Approbation du compte rendu
- Désignation secrétaire séance
- Personnel
- PLUI
- CLECT
- Subvention
- Adressage nouvelles voies
- Divers

Le compte rendu du précédent conseil est accepté à l'unanimité

M GUEROUT André est élu secrétaire de séance par le Conseil Municipal (article L.2121-15 du CGCT).

Monsieur le Maire procède à la distribution de différents documents (sécurisation RD 6015, plan marquage au sol école, nouvelles voies ...)

Le Conseil municipal a validé le principe et procédera au nommage et numérotage des voies et lieux dits de la commune, et autorise l'engagement des démarches préalables à leur mise en œuvre.

Monsieur le Maire informe les membres présents qu'il appartient au conseil municipal de choisir par délibération le nom à donner aux rues, voies, places et lieux dits de la commune.

La dénomination des voies communales et privées ouvertes à la circulation est laissée au libre choix du Conseil municipal dont al délibération est exécutoire par elle-même.

Il convient pour faciliter la fourniture de services publics, tel que les secours et la connexion des réseaux, et d'autres services commerciaux comme la délivrance du courrier et des livraisons, d'identifier les adresses des immeubles

Considérant l'intérêt communal que présente la dénomination des voies, il est demandé au Conseil municipal de :

**-Valider** les noms attribués à l'ensemble des voies communales et privées ouvertes à la circulation et des lieux dits (liste en annexe)

**-D'autoriser** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération

**D'adopter** les dénominations suivantes

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal accepte à l'unanimité.**